

## **REGLEMENT « CONVIVIALES »**

<u>Objectif</u>: Participer à des compétitions officielles pour se familiariser avec le règlement et l'étiquette lors de compétitions FFG et apprendre à gérer son stress tout en ayant la possibilité d'améliorer son handicap.

## Règlement pour les compétitions mensuelles de la saison

- Les inscriptions doivent être effectives 48 h avant la compétition
- Les joueurs règlent leur green fee au plus tard le jour de la conviviale directement au trésorier ou son représentant par chèque à l'US GAZELEC PARIS IDF SECTION GOLF ou par virement bancaire selon le processus en vigueur (voir le site).
- Les joueurs doivent être à jour de leur certificat médical ainsi que de la cotisation à l'US GAZELEC PARIS IDF section golf.
- Etre en possession de la carte verte ou avoir été accompagné précédemment sur un parcours par un membre du bureau.
- Les joueurs confirmés se comportent en formateurs et prodiguent leurs conseils pendant le parcours.
- Sauf en cas d'impossibilité, une partie comportant des joueurs d'index supérieur à 36 sera obligatoirement accompagnée par un joueur possédant un index inférieur à 25.\*\*
- Toujours veiller à ne pas perdre de vue la partie précédente. Le joueur de la partie avec l'index le plus bas sera le garant de ce point de règlement
- Les joueurs qui sont au-dessus de leurs coups reçus, doivent impérativement ramasser leur balle.
- Les résultats et classements seront affichés le samedi suivant à Asnières, adressés par courriel et mis en ligne sur le site.

Pour être classé dans le tableau final, il faudra avoir participé à un minimum de 4 conviviales. Si le joueur participe à plus de 4 compétitions, il ne sera pris en compte que ses 4 meilleurs résultats.

A chaque conviviale, le calcul des points se fera en additionnant le résultat du brut et du net.

Les récompenses seront remises lors de notre Fête annuelle à Asnières/Oise au mois de Juin.

La commission des compétitions

\*\* Ce point peut être levé dans le cas de la dernière Conviviale de la saison dite Finale ou les parties sont définies par ordre croissant au regard du classement général.

Décembre 2018

